



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Compte-rendu de la réunion du 23/12/17 – 9H30 - à HENNEBONT

Présents : Bernard CHAPALAIN (CSD 56), Gwenaël DIVANAC'H (CSD 29), Eric DUCOS (responsable CFI), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), Michel KERISIT (responsable CSR et CSD 35), Joël LE DIOURON (responsable CRA), Michel LOMENECH (responsable Championnat), Alain TRICOIRE (CSD 22).

Absents excusés : Guinal BREST (responsable CRJ), André PANNETIER (trésorier et responsable corpo), Marie-Claude PENNEC (responsable vétérans), Jacques SORIEUX (secrétaire général), Renan THEPAUT (président)

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Championnat par équipes : (temps alloué 60 mn)*
 - *Litiges et brûlages des journées 4 à 7 phase 1*
 - *Classements et montées-descentes de fin de phase 1*
 - *Championnat féminin*
- 2- *Critérium Fédéral : (temps alloué 30 mn)*
 - *Point sur le 2^{ème} tour*
- 3- *Point sur les compétitions à venir : (temps alloué 30 mn)*
 - *Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (13/01/18 à PLERIN)*
 - *3^{ème} tour du critérium fédéral de N2 seniors (27 et 28/01/18 à RENNES)*
 - *Coupe et championnat de Bretagne vétérans (10 et 11/02/18 à PLOËMEUR)*
 - *Finales régionales par classements (15/04/2018 à QUIMPER)*
- 4- *Tournois (temps alloué 30 mn)*
- 5- *Questions diverses*

Avant propos :

Michel KERISIT remercie Patrick EVENO et le club d'HENNEBONT de les accueillir dans leur salle et il excuse les personnes absentes.

1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1.1- Préambule

✎ Michel KERISIT informe les membres de la CSR de la suite qui a été donné au litige de la 1^{ère} journée concernant la rencontre de R3A ayant opposé QUIMPER CTT 1 à FOLC LORIENT 2. Pour rappel, un joueur de QUIMPER aurait abandonné au cours de sa 2^{ème} partie et aurait ensuite disputé le double avant de ne pas jouer sa dernière partie. Des scores ont été notés sur la feuille de rencontre comme si rien ne s'était passé. Le JA n'a pas reconnu les faits.

Contacté par mail, le capitaine de l'équipe de QUIMPER a reconnu les faits.

Décision : les parties disputées par ce joueur après son abandon sont considérées comme perdues. Le score de la rencontre passe de 8-6 en faveur de QUIMPER à 7-7. En ce qui concerne le JA Alain BASIRE, la décision d'une sanction éventuelle est entre les mains de la CRA.

✎ Michel KERISIT informe les membres de la CSR de la décision prise par la Fédé au sujet du litige de la 3^{ème} journée concernant la rencontre de N3M ayant opposé DEOLS CTT 2 à OC CESSON 1. Un joueur de DEOLS a cassé volontairement sa raquette au cours de sa 2^{ème} partie. Le JA lui a mis un carton jaune et ne l'a pas laissé poursuivre la partie avec une autre raquette. Par contre, après pas mal d'hésitations, il l'a laissé continuer la rencontre et disputer les doubles et le simple restant. Le club de CESSON a posé une réclamation sur cette décision. La Fédé lui a donné raison en considérant qu'il s'agissait bien d'un abandon et que ce joueur n'avait pas le droit de disputer ses 2 dernières parties.

1.2- Litiges et brûlages des journées 4 à 7, phase 1

Journée 4 du 05/11/2017 :

R1B : E4S PLESCOP 1 – TA RENNES 1

Suite à l'abandon de Didier NAINVILLE lors de sa 2^{ème} partie, le club de l'ES PLESCOP n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : application de l'amende prévue.

Le club fait appel de cette amende et celle-ci est annulée par la commission prévue.

Journée 5 du 19/11/2017 :

R2D : TA RENNES 3 – RAQUETTE DU PORZAY 1

Suite à l'abandon d'Olivier L'HELGOUARC'H lors de sa 2^{ème} partie, le club de la RAQUETTE DU PORZAY n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : **application de l'amende prévue.**

Le club fait appel de cette amende et celle-ci est annulée par la commission prévue.

Journée 6 du 26/11/2017 : R.A.S

Journée 7 du 10/12/2017 :

R1A : AC PLERIN 3 – CPB RENNES 1

Le joueur de PLERIN, Alban MARENGUE a pris un carton pour insulte au JA de l'autre rencontre qui se disputait dans la salle

Décision : **La CSR demande à Michel KERISIT d'adresser un rappel à l'ordre au club.**

R2D: PLOMEUR TT 1 – AVENIR DE RENNES 2

Suite à l'abandon de Maxime LEROUIX lors du double 2, le club de PLOMEUR TT n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : **application de l'amende prévue.**

1.3- Classements et montées-descentes de fin de phase 1

Michel KERISIT distribue aux membres de la CSR un tableau récapitulatif le classement intégral, après départage, de cette 1^{ère} phase avec les montées et les descentes. Ce tableau figure en annexe du présent compte rendu.

Il y a une descente de nationale 3 messieurs en régionale : AVENIR DE RENNES 1. Cela entraîne donc la descente du 8^{ème} de PN, des 8^{ème} et du moins bon 7^{ème} de R1, des 8^{ème} et du moins bon 7^{ème} de R2 et des 8^{ème} de R3 en pré-régionale (compte tenu de la poule incomplète en R2).

Les équipes de RP FOUESNANT 2 et AURORE DE VITRE 1 acceptent la montée en N3.

Un problème se pose au niveau de la descente de R2 en R3. Le règlement fédéral stipule que le dernier d'une poule, qu'elle soit complète ou pas, descend. Le règlement régional, envoyé aux clubs en début de saison, stipule que seul le 8^{ème} d'une poule descend automatiquement ; la CSR du mois d'octobre ayant décidé d'appliquer le règlement fédéral à partir de la 2^{ème} phase.

Le moins bon 7^{ème} de R2 est l'équipe du RP FOUESNANT 5 et le 7^{ème} de la poule incomplète est l'équipe du CS BETTON 1. Le club de FOUESNANT a adressé un mail à la ligue en demandant l'application du règlement fédéral ; ce qui lui assurerait le maintien et ferait descendre l'équipe du CS BETTON 1. Le club de BETTON, informé de la chose, a adressé un mail à la ligue pour demander l'application du règlement régional en précisant que, s'ils n'avaient pas été surs de se maintenir, ils auraient pu renforcer l'équipe lors de la dernière journée pour essayer de remporter la rencontre.

Michel KERISIT a contacté Patrick LUSTREMANT, responsable de la commission statuts et règlements à la Fédération et président du jury d'appel fédéral, pour connaître son avis. Il lui a répondu que ce point de règlement était applicable depuis le début de saison et qu'une ligue ne pouvait pas aller à l'encontre de ce point de règlement qui fait partie des dispositions générales du championnat par équipes. Il pense donc qu'en cas d'appel la Fédération donnerait raison au club de FOUESNANT.

Après discussions, la CSR passe au vote et décide par 4 voix pour, 2 contre et 2 abstentions d'appliquer le règlement fédéral et de faire descendre l'équipe du CS BETTON 1. Cette décision sera notifiée au club dès la semaine prochaine en leur précisant qu'ils peuvent faire appel de cette décision.

Les présidents de CSD confirment les 2 équipes montant de pré-régionale en R3.

La CSR entérine les montées et les descentes de la 1^{ère} phase. Celles-ci figurent en annexe du présent compte rendu et seront envoyés aux clubs par mail.

1.4- Féminines

Il y a 2 descentes de nationale 3 dames en régionale : CPB RENNES 4 et TT LOPERHET 3.

L'équipe de LANDERNEAU TT 1 accepte la montée en N3. La 2^{ème} montée potentielle est laissée à la disposition des Pays de la Loire.

Il devait donc y avoir 7 équipes en pré-nationale pour la 2^{ème} phase ; mais, le CPB RENNES a décidé de supprimer une équipe. Il reste donc 6 équipes comme en 1^{ère} phase.

Comme prévu à la CSR du mois d'octobre, Michel KERISIT a appelé le président de la CSF Jean-Luc GUILLOT pour l'interroger sur la suppression éventuelle de l'article II.601.3 des règlements fédéraux qui limite le nombre de féminines par équipe autorisées à participer au championnat masculin. Jean-Luc GUILLOT lui a répondu, avec son habituelle amabilité, qu'il avait déjà répondu à Renan THEPAUT et que la réponse était oui.

La CSR décide de ne plus limiter le nombre de féminines par équipe dans le championnat masculin. Cette proposition sera soumise à l'approbation du prochain conseil de ligue.

2- CRITERIUM FEDERAL

2.1- Point sur le 2^{ème} tour

Seniors messieurs : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 7 descentes de régionale

Seniors dames : pas organisé (2 joueuses prévues)

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Juniors garçons : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait non excusé), 1 abandon en poule

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 7 descentes de régionale

Juniors filles : 16 joueuses prévues, 16 présentes

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 1 descente de régionale

Cadets : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 2^{ème} tour : 3 descentes de nationale 2, 9 descentes de régionale

Cadettes : 16 joueuses prévues, 16 présentes

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 2 descentes de régionale

Minimes garçons : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Minimes filles : 16 joueuses prévues, 15 présentes (1 forfait excusé)

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Benjamins : 25 joueurs prévus, 25 présents

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 9 descentes de régionale

Benjamines : 12 joueuses prévues, 12 présentes

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 3 descentes de régionale

On peut noter une nouvelle fois avec satisfaction qu'il n'y a eu que peu de forfaits.

Un problème s'est posé en benjamins. Un joueur a été muté à PLOËMEUR après le 1^{er} tour en provenance de MAYENNE et Bernard CHAPALAIN a demandé si c'était possible de le prendre en régional. Ses points critérium fédéral de la saison dernière lui permettaient de démarrer en régional dans les Pays de la Loire. Ses points licences le plaçaient en 1^{ère} position du tableau régional en Bretagne. Eric DUCOS, avec l'accord de Michel KERISIT a donc décidé, bien qu'il n'ait pas participé au 1^{er} tour, de l'incorporer en régional pour le 2^{ème} tour. Cet ajout a entraîné la descente d'un joueur supplémentaire en départemental. Le père de ce joueur a très mal pris la chose et a fait des pieds et des mains pour que son fils soit maintenu en régional. Après plusieurs échanges de mail, le club organisateur de CESSON ayant la possibilité d'installer 25 tables ; il a été décidé, dans l'intérêt du joueur, de le maintenir en surnombre en régional. Ceci explique le tableau de 25 joueurs. Finalement, un joueur a été pris d'une crise d'angoisse en arrivant à la salle et n'a pas pris part à la compétition.

Michel KERISIT demande aux 4 comités de faire un effort pour envoyer plus rapidement le nom des montants et surtout des montantes de départemental.

Le tour de nationale 2 jeunes a été très bien organisé par le club de LOPERHET dans la très belle salle de LANDERNEAU. On peut déplorer un petit manque d'éclairage sur les côtés et ce problème a été remonté à la mairie. On peut aussi noter que 24 cartons jaunes ont été distribués.

3- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR

3.1- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (13/01/2018 à PLERIN)

Le 22 n'ayant pas trouvé de JA 3 disponible, c'est Michel KERISIT qui sera le juge-arbitre de la compétition, secondé par Alain TRICOIRE.

La date limite des inscriptions était fixée au 22 décembre, soit hier ; et à ce jour, il n'y a que 28 inscrits. Une relance a été effectuée auprès des clubs du 35 et la date limite a été repoussée d'une semaine ; mais, André PANNETIER se réserve le droit d'annuler la compétition s'il n'y a pas plus d'engagements.

Le nombre de tables nécessaires sera déterminé en fonction des inscriptions ; mais, on peut déjà supposer que 12 tables suffiront.

3.2- 3^{ème} tour du critérium fédéral de nationale 2 seniors (27 et 28/01/2018 à RENNES)

Le juge-arbitre de la compétition sera Gérard LE PAPE, le directeur des épreuves Jacques SORIEUX et le responsable des arbitres Joël LE DIOURON.

Eric DUCOS doit voir avec Gérard s'ils installent 16 tables dans la salle principale avec éventuellement des tables d'échauffement dans la salle annexe, ou s'ils installent 12 tables dans la salle principale et 4 tables dans la salle annexe pour avoir de meilleures conditions de jeu.

Joël LE DIOURON souligne que le nombre d'arbitres nécessaires n'a pas encore été trouvé et que la recherche est un peu laborieuse, notamment dans le 35.

3.3- Coupe et Championnat de Bretagne vétérans (10 et 11/02/2018 à PLOËMEUR)

Le juge arbitre de la coupe, le samedi, sera Jean-Luc POTDEVIN et celui du championnat, le dimanche, sera Bernard CHAPALAIN. Ils seront secondés sur les 2 jours par Jean-Paul GOUGEON.

Les courriers, avec la liste des qualifiés, ont été envoyés aux clubs avec une date limite d'inscription fixée au 16 janvier.

Le club de PLOËMEUR propose à nouveau un menu à 15 €, boisson comprise, le samedi soir. Il s'adresse aux amateurs de fromage puisqu'il s'intitule « cheese and wine ». Le dimanche, le prix du menu a été fixé à 15 €, boisson non comprise.

Le mode de qualification aux championnats de France ayant changé, Michel KERISIT a profité de son coup de téléphone à Jean-Luc GUILLOT pour lui demander des éclaircissements sur la façon dont se feront les qualifications. Celui-ci a fini par lui dire que les joueurs seraient choisis dans la liste des préinscrits en fonction de leur classement individuel.

Depuis ce coup de téléphone, un mode d'emploi plus précis est parvenu à la ligue. Les 2 premiers des tableaux V1, V2, V3, V4 messieurs et V1, V2, V3 dames sont qualifiés pour le championnat de France, ainsi que les vainqueurs des tableaux V5 messieurs, V4 dames et V5 dames.

Les joueuses et joueurs ayant participé au championnat de Bretagne et désirant participer au championnat de France, y compris les qualifiés, devront se préinscrire sur le site de la FFTT avant le 21 février.

Ensuite, la Fédé déterminera la liste des qualifiés parmi les préinscrits et convoquera par mail les joueuses et joueurs concernés. Ceux-ci auront jusqu'au 12 mars pour confirmer leur participation sur le site de la FFTT.

La liste des qualifiés doit être envoyée à la Fédé pour le 12 février, lendemain de la compétition.

Michel KERISIT se déplacera donc à PLOËMEUR pour récupérer cette liste de qualifiés et expliquer aux joueuses et joueurs présents le nouveau mode d'emploi de la qualification au championnat de France.

Suite à l'absence de quelques-uns des meilleurs joueurs n'ayant pas pu ou pas voulu participer au championnat départemental, la question se pose de savoir s'il ne faut pas remettre des qualifiés d'office au championnat de Bretagne. Le problème sera débattu lors de la prochaine CSR.

3.4- Finales régionales par classements (15/04/2018 à QUIMPER)

La compétition aura lieu à la Halle des sports d'ERGUE-ARMEL.

Le juge-arbitre de la compétition sera Gwenaël DIVANAC'H secondé par Jonathan LE GOFF et Pierre LE CORRE.

Michel KERISIT demande aux 4 comités d'envoyer leur résultats complets (tous les participants) dès le début de la semaine suivant l'épreuve, soit le 26 ou 27 février.

Le courrier avec la liste des qualifiés sera envoyé aux clubs dans la semaine du 5 au 9 mars avec une date limite d'inscription fixée au 23 mars.

La liste des qualifiés pour les finales nationales est à envoyer à la Fédé pour le 30 avril, ce qui laissera un peu plus de temps que l'année dernière pour se retourner.

Michel KERISIT doit contacter le club de QUIMPER CTT pour l'organisation.

4- TOURNOIS

Michel KERISIT fait part aux membres de la CSR d'une modification de la réglementation fédérale sur les tournois régionaux et départementaux. Celle-ci est applicable depuis le mois de novembre et concerne les joueurs licenciés dans une fédération étrangère. Ceux-ci sont maintenant autorisés à participer à un tournoi dans une région limitrophe du pays où ils sont licenciés.

Le règlement mis à jour figure en annexe du présent compte rendu.

Des problèmes se posent depuis le début de saison avec le tournoi de ST DIVY.

Ils ont fait une demande d'homologation d'un tournoi national, dès la mi-septembre, pour les 28 et 29 avril 2018, sachant que la saison dernière leur tournoi a eu lieu les 6 et 7 mai 2017. Je les avertis par mail le 19 septembre que c'est le tournoi de LOPERHET qui est prioritaire pour le 29 avril puisque, la saison dernière, leur tournoi a eu lieu le 30 avril 2017. Je les informe également que VITRE a l'intention de faire un tournoi national aux mêmes dates qu'eux.

Ils m'informent par mail, le 27 septembre, que finalement ils souhaitent faire leur tournoi les 21 et 22 avril. Je leur réponds que le calendrier des vacances de printemps va sûrement être modifié en Bretagne et que la dernière journée de championnat risquait de se retrouver au milieu des vacances ; et que, dans ce cas-là, on allait sûrement avancer la dernière journée des championnats régionaux et départementaux au week-end du 21-22 avril. Ceci rend donc impossible l'organisation d'un tournoi à cette date. Je leur demande donc d'en revenir à leur dates d'origine, sachant que LOPERHET va changer de date pour son tournoi et que l'organisation d'un autre tournoi à VITRE ne me paraît pas poser problème.

Je rencontre le président de ST DIVY Nicolas VIENNOT le 1^{er} octobre quand il vient jouer à THORIGNE-FOUILLARD et je lui confirme ce que j'ai dit dans mon mail. Celui-ci a une réaction assez virulente et s'en excuse le lendemain au téléphone.

Ils m'informent par mail, le 29 octobre, que finalement ils souhaitent faire leur tournoi les 12 et 13 mai. Je leur réponds immédiatement qu'à cette date-là (week-end de l'ascension), c'est le tournoi national de ST MALO qui est prioritaire depuis des années.

Par courrier en date du 7 novembre, ils en reviennent aux 28 et 29 avril en m'expliquant qu'ils sont prioritaires sur ces dates-là depuis des années, même s'ils ont changé de date une fois ou deux ces dernières années. Ils exigent d'être le seul tournoi national organisé à ces dates-là.

Michel KERISIT précise que, dans le règlement régional des tournois, modifié l'année dernière, on stipule qu'il est possible d'homologuer 2 tournois à la même date à condition que la distance entre les 2 communes soit suffisamment importante. Il fait aussi remarquer que les tournois nationaux sont les anciens tournois inter-régionaux qu'il n'est plus possible d'organiser depuis que la Fédé les a supprimés.

Estimant qu'ils n'entrent pas vraiment en concurrence, la CSR décide à l'unanimité de valider les demandes d'homologation des tournois nationaux de ST DIVY et VITRE les 28 et 29 avril 2018. Le club de ST DIVY sera informé de la décision par courrier la semaine prochaine.

Le club de FOLC LORIENT a fait une demande d'homologation d'un tournoi régional à la date du 29 avril 2018. Je leur ai dit que ce n'était pas possible et ils ont fait une nouvelle demande pour le 13 mai 2018 en même temps que le tournoi de ST MALO. La CSR décide à l'unanimité d'accorder l'homologation au tournoi du FOLC LORIENT le 13 mai 2018.

Le club de PLESCOP a déposé une demande d'homologation d'un tournoi national pour les 2 et 3 juin 2018, soit en même temps que les titres départementaux, régionaux et nationaux du championnat par équipes. Le comité 56 a déplacé les titres départementaux et est d'accord pour l'organisation de ce tournoi. La CSR décide de valider la demande de PLESCOP les 2 et 3 juin 2018, en espérant que la Fédé acceptera cette homologation.

Le club de l'UJAP QUIMPER a fait une demande d'homologation d'un tournoi régional à la date du 10 juin 2018. Le club de FOUESNANT a également fait une demande pour les 9 et 10 juin 2018. Aucun des 2 clubs n'étant prioritaire sur ces dates et le club de FOUESNANT ayant déposé sa demande avant, le club de l'UJAP QUIMPER accepte de déplacer son tournoi au 17 juin 2018.

Devant les problèmes rencontrés cette saison et le temps passé à les résoudre, Michel KERISIT fait une proposition à la CSR pour la saison prochaine. On demanderait aux clubs, désireux d'organiser un tournoi, de faire une préinscription avant une date limite. Passée cette date, ils perdraient leur priorité sur la date à laquelle ils ont organisé leur tournoi la saison précédente. Cette date limite serait fixée au 1^{er} juin pour les tournois de la 1^{ère} phase de la saison suivante et au 1^{er} octobre pour les tournois de la 2^{ème} phase de la saison en cours.

La CSR adopte à l'unanimité cette proposition. Michel KERISIT enverra un courrier aux clubs avec la liste des tournois prioritaires dès que le calendrier de la saison prochaine sera connu.

5- **QUESTIONS DIVERSES :**

Comme il n'y a pas de questions diverses, la séance est levée.

Fin de la réunion : 12h00.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue
Membres de la C.S.R
Comités et Présidents de Comités
Secrétariat LBTT